



FESTIVAL PSY DE LORQUIN

5 rue du général De Gaulle
57790 LORQUIN

cnasm@orange.fr / ☎ 03.87.23.14.79

www.cnasm-lorquin.fr

REGLEMENT

INSCRIPTION

Article 1 : L'inscription du film est gratuite, **chaque film donne droit à 2 entrées gratuites au Festival à ses représentants.**

Aucun droit à l'image ne pourra être demandé par les ayants droits une fois l'inscription effectuée.

Article 2 : **Les frais de transport, d'hébergement ou de bouche ne sont pas pris en charge par l'association.**

Article 3 : Tout document audiovisuel dont le thème est en accord avec les objectifs du Festival et **réalisé dans l'année ou l'année précédente** peut concourir. Nous nous réservons le droit de refuser tous films qui ne conviendraient ni à l'éthique, ni aux objectifs du Festival.

Article 4 : La date limite de prise en compte des films est fixée pour le Festival 2019 au **03 avril 2019.**

L'inscription d'un film est soumise à la réception par le Festival **de la fiche d'inscription complétée ainsi qu'un support de projection, comme mentionné sur la fiche d'inscription des films.**

Article 5 : les films ayant été programmés au festival les années précédentes ne pourront plus être présentés.

Article 6 : Aux vues des problèmes techniques pouvant exister, nous nous réservons le droit d'annuler toute projection pour cause de défaut de lecture et de changer la programmation en conséquence. Ceci sera fait dans le plus grand respect possible de tous.

PRESENTATION AU PUBLIC

Article 7 : Seuls les films parvenus avant la date limite, seront proposés au public, donc **projetés en salle.**

Après avis du Bureau, des films plus anciens peuvent être présentés au public, mais **sans pouvoir concourir.**

CONCOURS

Article 8 : Une sélection de films sera présentée au jury et concourra pour les prix qui seront proclamés tous les ans.

Un comité de visionnage, émanation du Bureau du Festival, proposera cette sélection au jury. Le comité de visionnage se réserve tout droit de refuser la diffusion des films ne respectant pas les principes d'éthique et les objectifs du Festival.

ARCHIVE

Article 9 : L'inscription d'un film implique sa conservation en tant qu'archive du festival psy de Lorquin, qui sera visionnable uniquement dans les locaux du festival.

Président

FABRE FALRET
Philippe

Vice-président

BOUVAREL
Alain

Trésorière

WOLFF
Geneviève

Secrétaire

HENNION
Annick

Responsable
de la structure CNASM

SPRENG
Michael